

Annexe 9 : Inventaire détaillé des unités de paysage

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
Les unités de paysage vacant						
<p>V1</p> <p>Voir points observation n^{os} 10, 11 et 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'unité s'étend du centre au nord-ouest de la zone d'étude L'unité est bordée à l'est par le secteur résidentiel RE1 et par la rivière du Berger L'avenue Chauveau traverse le centre de l'unité dans l'axe est-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> Boisés significatifs parsemés à l'intérieur d'une friche arbustive En fonction du développement urbain projeté par la Ville de Québec, l'unité de paysage vacant V1 a été subdivisée selon les unités de paysage suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité (V1Rb1 à V1Rb4) Résidentiel moyenne et forte densité, densité mixte (V1Rh1 et V1Rh2) Institutionnel (V1In) Commerciale et commerce mixte (V1C1 à V1C3) 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur plus des deux tiers de l'unité À partir du boulevard Saint-Joseph, pente douce descendante vers le sud jusqu'à la deuxième emprise de ligne hydroélectrique Le cours d'eau Beaudin, légèrement encaissé, parcourt l'unité dans l'axe nord sud à partir de l'emprise hydroélectrique jusqu'au développement résidentiel RE4. Boisés significatifs parsemés à l'intérieur d'une friche arbustive 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'automobilistes et de cyclistes concentrés sur l'avenue Chauveau 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues relativement fermées au nord de l'unité par la végétation arborescente existante Vues ouvertes vers le nord, l'est, le sud et l'ouest à partir du centre de l'unité <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> À partir de l'extrémité nord de l'unité, vue panoramique vers le sud avec la zone urbaine de la ville de Québec en arrière plan Vues ouvertes au centre de l'unité et à partir de l'avenue Chauveau Vues ouvertes et dirigées dans la portion sud de l'unité à partir des terres agricoles abandonnées situées au sud de l'avenue Chauveau Vues ouvertes et dirigées dans l'axe des emprises de ligne hydroélectrique <p><u>Vue futur vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Uniquement les observateurs limitrophes au projet auront des vues directes significatives sur le projet Le cadre bâti du développement localisé directement en bordure du boulevard projeté créera un écran visuel opaque qui limitera les vues possible vers le boulevard pour les autres observateurs localisés à l'arrière de ces bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long de l'avenue Chauveau Discordance visuelle générée par la présence de trois emprises de lignes hydroélectriques
<p>V2</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée au centre de la zone d'étude et à l'est de la rivière du Berger 	<ul style="list-style-type: none"> Agricole (deux résidences et bâtiments de ferme) Boisés significatif, friches arbustives et friche herbacé sur les terres agricoles abandonnées En fonction du développement urbain projeté par la Ville de Québec, l'unité de paysage vacant V2 a été subdivisée selon les unités de paysage suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité (V2Rb1 à V2Rb2) Résidentiel moyenne et forte densité, densité mixte (V2Rh1) Commerciale et commerce mixte V2C 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud À partir de l'extrémité nord-est de l'unité, pente douce descendante vers le sud-ouest Boisés significatif, friches arbustives et friche herbacé sur les terres agricoles abandonnées 	<ul style="list-style-type: none"> Très faible concentration de résidents 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues relativement fermées dans la portion est de l'unité par les boisés significatifs <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes vers le nord et le sud dans la portion ouest de l'unité à partir des terres agricoles abandonnées <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues vers le projet à l'étude pour les résidents localisé à l'extrême ouest des unités V2Rb1 et V2Rh1, car aucune végétation permettant de masquer la vue n'est présente à l'intérieur de l'unité PA1, qui sépare les unités concernés du boulevard projeté Le cadre bâti localisé à l'extrême ouest des unités V2Rb1 et V2Rh1, directement en bordure de l'unité PA1 créera un écran visuel opaque qui limitera les vues possible vers le boulevard pour les autres observateurs localisés à l'arrière de ces bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt visuel généré par la présence de bâtiments visuellement intéressants, localisés dans la partie nord-ouest de l'unité, en bordure de la rivière du Berger Discordance visuelle générée par la présence d'une emprise de ligne hydroélectrique

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
Les unités de paysage vacant (suite)						
V3 Voir point observation n° 13	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée dans la portion sud de la zone d'étude Le boulevard Lebourgneuf traverse l'unité d'est en ouest 	<ul style="list-style-type: none"> Boisés Fossé de drainage important Chemins de terre longeant le fossé de drainage Affectation résidentiel mixte et commercial 	<ul style="list-style-type: none"> Relief relativement plat sur l'ensemble de l'unité Fossé de drainage aménagé à l'extrémité nord de l'unité, au pied de la terrasse marine (unité PA1) Boisés denses recouvrent l'ensemble de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Forte concentration d'automobilistes et de cyclistes à partir du boulevard Lebourgneuf 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues relativement fermées sur l'ensemble de l'unité Vue dirigée à partir du boul. Lebourgneuf par la végétation arborescente <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vue dirigée pour les automobilistes circulant sur le boul. Lebourgneuf en direction est <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Uniquement les observateurs limitrophes au projet auront des vues directes significatives sur ce dernier, car le cadre bâti du développement localisé directement en bordure du boulevard projeté créera un écran visuel pour les autres observateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long du boulevard Lebourgneuf
V4	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est située dans le prolongement de l'unité RE5, au sud du parc de l'Escarpement (PA1) et à l'ouest de la rivière du Berger (RI) 	<ul style="list-style-type: none"> Friche arbustive Affectation résidentiel moyenne et haute densité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief accidenté, pente graduelle, coupée d'un plateau Friches arbustive Surface décapée au centre de l'unité 	Aucun	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues relativement ouverte en raison de la végétation de friche arborescente existante <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	Aucun
Les unités de paysage résidentiel						
RE1 Voir points observation nos 1, 2, 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité nord de la zone d'étude Le boulevard Saint-Joseph traverse l'unité dans l'axe est-ouest L'avenue Chauveau compose la limite sud de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité sur la majorité de l'unité Résidentiel haute densité au nord du boulevard Saint-Joseph et résidentiel moyenne densité au centre de l'unité Axe commercial le long du boulevard Saint-Joseph (restaurant, centre commercial, épicerie, garage, etc.) Vocation mixte (commercial, résidentiel et industriel) du côté sud de l'avenue Chauveau Deux secteurs institutionnels, un au centre et un au sud de l'unité Deux secteurs résidentiels en développement dans la portion ouest de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud dans la portion sud de l'unité Plans inclinés le long de la rivière du Berger ainsi qu'à l'extrémité nord-ouest et au centre de l'unité Plusieurs arbres parsemés sur les terrains résidentiels Terrains résidentiels bien aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration de résidents, de cyclistes et d'automobilistes sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par la végétation arborescente mature et le cadre bâti et dirigées dans l'axe des rues <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vue panoramique vers la zone urbaine de la Ville de Québec à partir de la jonction du boulevard Saint-Joseph et de la Colline Vue ouverte vers l'ouest à partir de l'avenue Chauveau à l'extrémité sud-ouest de l'unité Vue ouverte et directe vers le projet à partir des arrières-cours de la majorité des résidences localisées immédiatement en bordure de la frange ouest de l'unité Vue panoramique à partir de l'arrière des résidences situées au sud de la rue Saint-Antoine Vue ouverte vers le sud pour quelques résidents du côté sud de l'avenue Chauveau 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt visuel généré par la présence de bâtiments visuellement intéressants à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue de la Colline Corridor des Cheminots, piste cyclable du réseau de la Route verte Piste cyclable municipale le long des rues Saint-Charles, Renoir et de l'avenue Chauveau Discordance visuelle générée par une ligne hydroélectrique qui traverse l'unité dans l'axe est-ouest

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
Les unités de paysage résidentiel (suite)						
RE1 (suite)					<p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> En fonction du développement urbain projeté à l'intérieur de l'unité V1, seuls les résidents de la frange ouest de l'unité RE1 conserveront une vue vers le projet. Les vues actuellement disponibles par les autres observateurs seront masquées par la cadre bâti du développement projeté 	
RE2	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité nord-est de la zone d'étude Le boulevard Saint-Joseph traverse l'unité dans l'axe est-ouest L'avenue Chauveau, compose la limite sud de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité sur l'ensemble de l'unité Terre agricole au sud du boulevard Saint-Joseph Deux emprises de lignes hydroélectriques 	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble de l'unité présente un relief légèrement incliné vers le sud Plan incliné le long du boulevard Saint-Joseph ainsi qu'en bordure de la rivière du Berger Plusieurs arbres parsemés sur les terrains résidentiels Terrains résidentiels bien aménagés Terre en culture et friche herbacée en bordure du boulevard Saint-Joseph et dans les emprises de lignes hydroélectriques 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration de résidents, de cyclistes et d'automobilistes sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par la végétation arborescente mature et le cadre bâti et dirigées dans l'axe des rues Vues ouvertes et peu profondes dans l'axe des emprises hydroélectriques à partir du boulevard Saint-Joseph <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, les boisés qui longent la rivière du Berger restreignent les vues vers l'est <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt visuel généré par la présence de bâtiments patrimoniaux de part et d'autre du boulevard Saint-Joseph ainsi que le long de l'avenue Chauveau Corridor des Cheminots, piste cyclable du réseau de la Route verte Piste cyclable municipale le long de l'avenue Chauveau Discordance visuelle générée par deux lignes hydroélectriques qui se croisent dans la portion nord de l'unité
RE3	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude Le boulevard Saint-Jacques constitue la limite ouest de l'unité de paysage et de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Plusieurs arbres parsemés sur les terrains résidentiels Terrains résidentiels bien aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne concentration de résidents et grande concentration d'automobilistes 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par la végétation arborescente mature à l'intérieur et adjacentes à l'unité et dirigées dans l'axe des rues <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune à l'exception des vues possiblement disponibles à partir des nouveaux axes routiers Vues jugées non significatives 	<ul style="list-style-type: none"> Unité à caractère champêtre Discordance visuelle générée par deux lignes hydroélectriques qui traversent l'unité d'est en ouest
RE4	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée au centre de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité sur la majorité de l'unité Parc urbain dans la portion sud-est de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Ravinement dans la partie sud-est de l'unité Le cours d'eau Beauvoisin, relativement encaissé, traverse l'unité au nord-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration de résidents, de cyclistes et d'automobilistes sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par la végétation présente à l'intérieur de l'unité et dirigées dans l'axe des rues <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, les boisés de feuillus denses qui bordent les limites est et sud de l'unité restreignent les vues vers l'est 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long des rues des Brumes et de la Broussaille Discordance visuelle générée par une ligne hydroélectrique qui longe la partie nord de l'unité

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
Les unités de paysage résidentiel (suite)						
RE4 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est délimitée à l'ouest par le boulevard Saint-Jacques et bordée au sud par le parc de l'Escarpement (unité PA1) 		<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs arbres parsemés sur les terrains résidentiels Terrains résidentiels bien aménagés 		<p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune à l'exception des vues possiblement disponibles à partir des nouveaux axes routiers Vues jugées non significatives 	
RE5	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée dans la portion sud de la zone d'étude L'unité est délimitée au nord par le parc de l'Escarpement (unité PA), à l'ouest par le boulevard Saint-Jacques et au sud par le Parc industriel Métrobec (unité IN) et le boulevard Lebourgneuf 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité dans la portion ouest de l'unité Résidentiel haute densité dans la portion est de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief généralement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Talus fortement incliné au sud de l'unité en bordure du boulevard Lebourgneuf ainsi qu'au nord de l'unité (terrasse marine) Plusieurs arbres parsemés sur les terrains résidentiels Terrains résidentiels bien aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration de résidents, de cyclistes et d'automobilistes sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par le cadre bâti et dirigées dans l'axe des rues Vues ouvertes pour les résidents des étages supérieurs des habitations multifamiliales 3-4 étages <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, les boisés de feuillus denses du parc de l'Escarpement restreignent l'étendue des vues vers l'est et le nord <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long de la rue Brumas
RE6	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est située au centre de la zone d'étude L'unité est délimitée au sud par le parc de l'Escarpement (unité PA1) et à l'est par une emprise de lignes hydroélectriques 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel faible densité sur l'ensemble de l'unité Développement résidentiel récent et de prestige 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Jeune végétation arborescente dispersée Aménagement paysager très élaboré des terrains résidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'observateurs, moyenne concentration d'automobilistes et faible concentration de cyclistes sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par le cadre bâti et dirigées dans l'axe des rues <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, les boisés de friche arborescente adjacents à l'unité restreignent l'étendue des vues vers l'ouest <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, à l'exception des vues possiblement disponibles à partir des nouveaux axes routiers Vues jugées non significatives 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long de la rue Thérèse-Casgrain et sur la frange ouest de l'unité
L'unité de paysage rural						
RU Voir point observation n° 5	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est située au centre-ouest de la zone d'étude Le boulevard Saint-Jacques constitue la limite ouest de l'unité de paysage et de la zone d'étude L'avenue Chauveau traverse l'unité en son centre 	<ul style="list-style-type: none"> Rural Résidences et bâtiments de ferme dispersés le long du boulevard Saint-Jacques et de l'avenue Chauveau Important carrefour routier avec feux de circulation à la jonction du boulevard Saint-Jacques et de l'avenue Chauveau 	<ul style="list-style-type: none"> Talus incliné vers l'ouest ceinturant la frange est de l'unité Végétation à dominance herbacée et arbustive 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'automobilistes, moyenne concentration de cyclistes et faible concentration de résidents sur l'ensemble de l'unité 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes, la profondeur des vues est toutefois restreinte par la topographie <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vue ouverte vers l'est à partir de la résidence située à l'extrémité est de l'unité ainsi qu'à partir de l'avenue Chauveau, en haut du talus 	<ul style="list-style-type: none"> Unité à caractère champêtre Piste cyclable municipale le long de l'avenue Chauveau et du boulevard Saint-Jacques

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
L'unité de paysage rural (suite)						
RU (suite)					<p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement projeté de l'unité de terrain vacant V1 aura pour effet d'encadrer, dans l'axe de l'avenue Chauveau, la vue disponible vers l'est, limitant fortement du même coup la perception du projet à l'étude 	
L'unité de paysage mixte						
<p>MI</p> <p>Voir points observation n^{os} 6 et 7</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité sud-est de la zone d'étude L'unité est délimitée au sud par la voie de service de l'autoroute 40 et à l'ouest par l'échangeur de l'autoroute du Vallon (unité AU) Le boulevard Lebourgneuf traverse la portion nord de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation mixte Grand centre commercial et autres commerces de grande surface avec d'immenses stationnements Quelques édifices à bureaux concentrés en bordure du boulevard des Galeries Industrie touristique (hôtel) au sud de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Grands stationnements relativement plats bordés de talus fortement inclinés et engazonnés Généralement dépourvue de végétation à l'exception de quelques spécimens d'arbres isolés Monticule engazonné et planté situé au nord-ouest de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'automobilistes, de cyclistes et d'observateurs occasionnels 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues larges et profondes vers le sud jusqu'à la zone urbaine de la Ville de Québec à l'arrière-plan Vues larges vers le nord et vers l'est dont la profondeur est limitée par le couvert végétal du parc de l'Escarpement (PA1) et des terrains vacants adjacents (V3) Vue sur les infrastructures autoroutières de l'unité AU <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes vers l'échangeur du Vallon et l'actuelle autoroute jusqu'au boulevard Lebourgneuf Vues restreintes vers le nord par la végétation arborescente des unités adjacentes V3 et PA1. <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues restreintes vers le nord-est par la végétation arborescente et la topographie du parc de l'Escarpement Vue du projet à l'étude et de l'éventuelle modification topographique dans l'escarpement 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long du boulevard Lebourgneuf
L'unité de paysage autoroutier						
<p>AU</p> <p>Voir points observation n^{os} 8 et 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité sud de la zone d'étude L'unité est délimitée au sud par la voie de service de l'autoroute 40, à l'ouest par les terrains vacants boisés (unité V4) et à l'est par le centre commercial (unité MI) 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure autoroutière Échangeur du Vallon et autoroute à 4 voies avec terre-plein central de 13 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Relief relativement plat sur l'ensemble de l'unité Boisés significatifs et couvert végétal herbacé à l'intérieur des bretelles de l'échangeur 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'automobilistes 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes vers le nord, vers l'est et vers le sud Vers le sud, la vue s'étend jusqu'à la zone urbaine de Québec <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vue dirigée vers le nord qui se limite à l'escarpement boisé avec à l'arrière-plan le contrefort des Laurentides <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues restreintes vers le nord-est par la végétation arborescente et la topographie du parc de l'Escarpement Vue du projet à l'étude et de l'éventuelle modification topographique dans l'escarpement 	Aucun

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
Les unités de paysage de parc						
PA1	<ul style="list-style-type: none"> L'unité correspond aux limites de l'affectation parc dans le plan de développement urbain de la ville de Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Parc de l'Escarpement Parc de la rivière du Berger Parc des Brumes Sentier pédestre, piste cyclable, piste de ski de fond 	<ul style="list-style-type: none"> Ancienne terrasse marine d'une vingtaine de mètres qui traverse l'unité d'est en ouest Relief accidenté, pente graduelle, coupée d'un plateau Rivière du Berger, fortement encaissé avec pentes abruptes boisées Végétation à dominance boisée et arbustive et milieux humides 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne concentration d'observateurs Parc non aménagé dans l'ensemble 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues généralement fermées par les boisés significatifs Vues ouvertes vers les zones en friche herbacé <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes et directe sur près d'un kilomètre du projet à l'étude à partir des terres agricoles abandonnées situées dans la portion nord du parc Vue cadrée à partir de la rivière du Berger au croisement de l'infrastructure projetée <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues similaires à celles existantes dépendamment de l'éventuel développement du parc de l'Escarpement 	<ul style="list-style-type: none"> Site naturel reconnu par les intervenants du milieu
PA2	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée au centre et à l'extrémité est de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Parc linéaire dans la double emprise de lignes hydroélectriques Piste cyclable aménagée 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Jeune végétation arborescente dispersée de part et d'autre de la piste cyclable 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne concentration de cyclistes et d'observateurs occasionnels 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes vers le nord et le sud, cadrées à l'est et à l'ouest par la végétation arborescente et le cadre bâti adjacents Vues vers le sud s'étendent jusqu'à la zone urbaine de la Ville de Québec à l'arrière-plan <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable aménagée Discordance visuelle générée par les deux lignes hydroélectriques juxtaposées
L'unité de paysage de rivière						
Ri1 et Ri2	<ul style="list-style-type: none"> Au nord et au sud de l'unité PA1 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière du Berger Sentier pédestre 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière fortement encaissée avec pentes abruptes boisées Végétation arborescente et arbustive 	<ul style="list-style-type: none"> Faible 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la végétation arborescente <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière du Berger Site naturel reconnu par les intervenants du milieu
L'unité de paysage industriel						
IN	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée à l'extrémité sud-ouest de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> Relief relativement plat sur l'ensemble de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration de cyclistes, 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par le cadre bâti et orientées dans l'axe des rues 	<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable municipale le long du boulevard Lebourgneuf

Unité de paysage	Localisation	Utilisation du sol	Caractéristiques physiques	Observateurs	Type de vue	Élément particulier
L'unité de paysage industriel (suite)						
IN	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est délimitée au sud par la voie de service de l'autoroute 40 et à l'est par le parc de l'Escarpement (unité PA1) Le boulevard Lebourgneuf constitue la limite nord de l'unité 		<ul style="list-style-type: none"> Quelques spécimens d'arbres en alignement en bordure des rues 	d'observateurs occasionnels et d'automobilistes	<p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune, les boisés du parc de l'Escarpement restreignent les vues vers l'est <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	
Les unités de paysage d'équipement public						
EP1	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée au centre et à l'extrémité est de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Équipements publics Centre de Pastoral Culturel de Lebourgneuf Stationnements 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'observateurs occasionnels 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues restreintes par le cadre bâti et la végétation adjacents <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <p>Aucune, à l'exception des vues possiblement disponibles à partir des nouveaux axes routiers</p> <p>Vues jugées non significatives</p>	Aucun
Les unités de paysage d'équipement public (suite)						
EP2	<ul style="list-style-type: none"> L'unité est localisée au centre de la zone d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Équipements publics Académie Saint-Louis 	<ul style="list-style-type: none"> Relief légèrement incliné vers le sud sur l'ensemble de l'unité Situé sur le plateau bordé au sud et au nord par une pente forte correspondant à la terrasse marine 	<ul style="list-style-type: none"> Grande concentration d'observateurs occasionnels 	<p><u>Dans l'ensemble de l'unité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes vers le sud sur le parc industriel Métrobec et vers la zone urbaine de Québec Vues fermées vers le nord par la végétation arborescente et la topographie accidentée du parc de l'Escarpement (unité PA1) <p><u>Vue actuelle vers le projet à l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune <p><u>Vue future vers le projet à l'étude en fonction du développement projeté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	Aucun